



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Albi le 29 mars 2021

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté du 8 mars 2021 publié au Journal Officiel de la République Française le 28 mars 2021 reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue du 1er au 4 février 2021 dans les communes de Les Cabannes, Cordes-sur-Ciel, Salles, Vabre.

Les administrés ont un délai de 10 jours à compter de la parution de l'arrêté au Journal Officiel de la République Française pour faire la déclaration auprès de leur assurance

Contacts presse :

Nicolas BONNAMANT 05 63 45 62 34/06 18 28 61 33

Noé CAPITANT 05 63 45 60 87

Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr